



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 4820 Dison, rue du Commerce n°9, cadastré division 1 section A n° 881 X 3.

Le projet consiste en l'extension et la transformation d'une maison unifamiliale en immeuble de 4 appartements et présente les caractéristiques suivantes : la demande implique une dérogation au plan de secteur de Verviers-Eupen, adopté par Arrêté royal du 23/01/1979, pour des actes et travaux non conformes en zone de service publics et d'équipements communautaires.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté uniquement sur rendez-vous pendant les heures de service ainsi que le lundi 25/10/2021 jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison. La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard quarante-huit heures à l'avance (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be).

L'enquête publique est ouverte le 20/10/2021 et clôturée le 03/11/2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison
- par télécopie au numéro : 087/34.15.87
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : permis d'urbanisme 2021/107.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison, le **03/11/2021**, à 11h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.